Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 31 (1943)
Heft: 2

Rubrik: Comptes rendus

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Progens voyait enfin se réaliser le rêve le plus cher de ses habitants: posséder un prêtre au milieu d'eux. Le premier, qui occupa ce poste fut un ecclésiastique ressortissant du village, dom Louis Gobet, ancien curé de La Roche. *(A suivre.)*

COMPTES RENDUS

HERMANN RENNEFAHRT: *Das Staturarrecht der Landschaft Saanen.* H. R. Sauerländer & C°, Aarau 1943 (Tome III de la seconde section des *Sources du droit du canton de Berne,* recueil publié par la Société suisse des Juristes).

La publication des sources du droit suisse suit lentement son cours. Le professeur Hermann Rennefahrt, de Berne, vient d'en faire paraître un tome qui intéresse spécialement Fribourg, au moins jusqu'en 1555: c'est celui de Gessenay, gros volume de 512 pages, précédé d'une importante préface de 80 pages.

Il n'est évidemment pas possible de donner un compte-rendu, ni même les grandes lignes, d'une publication de sources. Voici, cependant, la leçon qui se dégage des 171 documents, pour la plupart inédits (de 1115 à 1788), qu'offre M. Rennefahrt à l'étude des historiens du droit et des institutions.

Aussi haut que l'on puisse remonter, nous trouvons le Pays de Gessenay soumis aux comtes de Gruyère et formant l'une des deux châtellenies de la bannière du Vanel.

Si l'on fait exception des franchises particulières octroyées peu à peu, au fur et à mesure qu'augmentait l'impécuniosité des comtes, le droit de Gessenay fut toujours le même que celui du reste du comté. Jusqu'au XIVe siècle, ce fut le droit burgonde (1038, Gesta Chuonradi, dans *Fontes rerum bernensium* I, n° 93), dont plusieurs traces ont subsisté assez tardivement: droit des enfants d'exiger de leur père le partage des biens familiaux (15 juillet 1439, document n° 24; Landbuch de 1646, art. 6 litt. *c*, document n° 120; ordonnance de 1701, art. 66 litt. *a*, document n° 127), droit de succession de la veuve (10 mars 1397 et 12 mars 1398, document n° 14; Landbuch de 1646, art. 1, document n° 121).

Du XIVe au XVIIe siècle, nous trouvons la coutume de Moudon appliquée à titre de droit subsidiaire, comme dans l'ensemble du comté, tant il est vrai que la langue des habitants n'a aucune influence sur ces institutions (octobre 1312, document n° 4; 24 juin 1429, document n° 19; novembre

---

où s'érigeait la chapellenie, la Verrerie, fondée quelque 20 ans plus tôt, possédait une cantine pour ses ouvriers.

1447, document nº 30; 14 janvier 1551, Recès féd. IV, nº 156; 10 novembre 1601, document nº 101).

Mais, dès le milieu du XVIe siècle, l'influence de Berne se fait de plus en plus sentir, et depuis l'adoption du Landbuch de 1646, le droit bernois remplace la coutume de Moudon comme droit subsidiaire.

L'histoire du comté de Gruyère, ce petit Etat demeuré pratiquement indépendant jusqu'à l'abdication du malheureux comte Michel, est des plus curieuses, et l'on comprend que des historiens comme Emmanuel V. Rodt, J.-J. Hisely, Jean Gremaud, s'y soient intéressés. M. Rennefahrt lui-même a déjà publié une monographie sur les monnaies du comte Michel (Schw. Numismatische Rundschau 1941) et une très importante étude sur la faillite du comte Michel (Revue d'histoire suisse 1942). Nous ne pouvons que nous féliciter de voir paraître aujourd'hui un nouveau complément des *Monuments du comté de Gruyère* d'Hisely et Gremaud. Le *Droit de Gruyère* a paru en 1938, celui de Gessenay vient de sortir de presse et la publication de ceux de la Tour-de-Trême, de Corbières et de Montsalvens sont en préparation: lorsqu'un historien du droit vaudois aura entrepris celui de Château-d'Œx et de Rougemont, nous aurons un ensemble complet pour tout l'ancien comté.

M. Rennefahrt a procédé à sa publication selon le plan adopté pour cette grande collection; les actes inédits et les plus importants sont donnés in extenso, les autres en regestes, et l'autorité de l'auteur est la meilleure garantie d'une lecture exacte des documents. Un excellent répertoire de 67 pages termine le volume et permet de le consulter facilement (noms propres, mots peu usuels, glossaire). B. DE VEVEY.

Canzuns della Consolaziun. (Geistliche Volkslieder aus romanisch Bünden). Ed. Helbling und Lichtenhahn, Bâle. 1942. Prix 3 fr. 50.

Chants religieux populaires des Grisons (partie romanche).

Malgré la guerre et les perturbations dans les idées, la Société suisse des traditions populaires poursuit sa mission patriotique et culturelle dans le domaine des traditions et de l'art populaire. Elle vient de nous en fournir une preuve réjouissante par la publication d'un exquis recueil de mélodies et de textes religieux: chez les éditeurs Helbling et Lichtenhahn à Bâle. Aujourd'hui encore le vénérable livre de chants religieux « Consolaziun dell'olma devoziusa », est très répandu dans le pays grison. Ses mélodies cependant étaient pour ainsi dire ignorées. Au cours de nombreuses recherches s'étendant sur plusieurs années, des artistes comme *Dolf, in der Gand, Maissen, Sialm* et *Wehrli* ont recueilli plus de mille mélodies et variantes. Le fruit de ces recherches sera publié prochainement en un vaste ouvrage scientifique.

Consciente de la grande valeur de cet ouvrage folklorique la S.S.T.P. a chargé MM. *Alfons Maissen* et *Werner Wehrli* d'opérer parmi ces multiples airs un choix des plus jolis et des plus caractéristiques. Le Rév. *Père Odilo*

Zurkinden de l'Abbaye de Disentis a adapté magistralement à toute la série des pièces romanches un texte allemand parfait.

Une illustration discrète et pleine de poésie et une couverture en couleur inspirée de l'art populaire par l'excellent artiste *Paul Eichenberger* donnent au recueil un aspect d'une élégance rare et d'une originalité du meilleur goût.

Ce qui donne en outre un prix exceptionnel à cette publication c'est l'introduction compétente et chaleureuse d'un des promoteurs les plus qualifiés des traditions populaires en son pays, Mgr Dr Christian Caminada, évêque de Coire.

Le prix extrêmement modique de l'ouvrage en permettra une large diffusion auprès de tous les amis de l'art et des merveilleuses traditions du peuple suisse.

G. Aeby.

Jean Humbert, Dr ès-lettres: *Louis Bornet* (1818-1880) *et le patois de la Gruyère*, T. I. et II. — Editions du Comté. — Imprimerie commerciale, Bulle 1943. — Prix fr. 12.— les deux volumes.

Tel est le titre de la thèse de doctorat de M. Jean Humbert, directeur de l'école Bénédict à Fribourg.

Cette thèse a été éditée aux « Editions du Comté » par l'Imprimerie commerciale à Bulle. L'ouvrage comprend deux magnifiques tomes de 300 pages chacun, sur un beau papier vélin crème. Plusieurs illustrations du peintre Eugène Reichlen relèvent encore l'œuvre. Par le soin et la netteté de l'impression, le fini du travail, cette publication est un témoignage de la valeur professionnelle des éditeurs. Ils méritent de vives félicitations.

Dans la préface, M. Gonzague de Reynold félicite M. Humbert d'avoir écrit sur le patois de la Gruyère « l'ouvrage qui manquait... une mine de renseignements... quelque chose de définitif ». Ce ne sont point là des louanges imméritées. Après un travail dont seuls, ceux qui ont l'expérience d'une préparation de thèse, peuvent deviner l'ampleur, M. Humbert « a élevé un monument, avec le buste de Bornet sous le porche, à la Gruyère et à sa langue » et mérite la reconnaissance particulière des Gruériens. Dans la lecture agréable et facile de cette thèse, ils trouveront un légitime sujet de joie et de fierté en découvrant la saveur et la poésie de leur vraie langue maternelle: le patois, le gruérin.

L'auteur présente d'abord la biographie de Bornet. Une vie toute simple, la vie de plus d'un Gruérien qui, hier comme aujourd'hui, après quelques études générales, s'en va à l'étranger comme précepteur ou professeur dans quelque école privée. Revenu au pays après avoir « eu l'honneur de voir sa tête mise à prix pendant l'insurrection polonaise de 1845 » (Castella), il ne saurait songer à poursuivre la carrière de l'enseignement dans un canton « inféodé aux Jésuites ». Situation difficile qui l'amène à l'étude du droit: « ça ne vous engage à rien et vous mène à tout », écrivait Crocherel, un vieux maître d'école. Le nouveau régime (1848) lui confie l'enseignement du français et du latin à l'Ecole cantonale dont A. Daguet, son fidèle ami, est le recteur. La victoire conservatrice de 1856 provoque le départ du professeur

pour Neuchâtel. Dès 1857, il est directeur de l'Ecole Industrielle du Locle. Bornet meurt le 2 mars 1880, à l'âge de soixante-deux ans.

Ce fut un homme « de solide valeur et de profonde moralité, en même temps qu'un citoyen éclairé et un caractère indépendant », déclare son collègue Bise.

La deuxième partie est consacrée aux idées et aux œuvres. Bornet est, avec Sciobéret, Daguet, Glasson..., un représentant de l'époque troublée qui occupe le deuxième quart du siècle dernier, époque de luttes politiques, dues à l'évolution des idées sociales et religieuses. Mais les luttes de partis n'absorbèrent pas l'activité de ces hommes. Groupés par Daguet dans la « Société d'études », ces anciens élèves des Jésuites publiaient dans l'*Emulation* des œuvres aussi variées qu'inégales. Hubert Charles était leur guide littéraire et le P. Girard, leur ancien maître, inspirait leur pédagogie. Tout ce groupe de l'*Emulation* entretint à Fribourg et le fit rayonner dans le pays romand le goût des études. Il n'y eut point parmi eux d'esprits transcendants, mais leurs œuvres demeurent néanmoins ; ce sont les manifestations d'une terre petite par l'espace et dont l'âme n'a pas encore atteint son plein développement. La lecture des œuvres de Bornet écrites en gruérin donne la nette impression de poésie évocatrice d'un petit peuple montagnard, amant de sa montagne, fier de son labeur et de « tot le galé païs que fourné à Montbovon »,

Yo li fa bon chobrao.

Dans la troisième partie, celle de l'érudition linguistique, M. Humbert nous présente avec compétence, avec un sens pédagogique très fin, par des exemples aussi nombreux que savoureux, le patois gruérin comme une entité linguistique qui a son lexique riche et nuancé, sa phonétique, son orthographe, son art poétique même, son passé et ses auteurs. Mais le gruérin attend encore son « Mistral », qu'il soit de Charmey, de Grandvillard ou de Lessoc, son poète de génie, qui fixera le dialecte par des œuvres et lui donnera la place qu'il mérite dans la famille des patois de la Suisse romande et des dialectes provençaux.

Le tome deuxième comprend en plus les œuvres en patois de Bornet, œuvres soigneusement traduites en français.

Cette heureuse présentation permet de s'initier au patois ou de se perfectionner dans l'art de le lire.

Il serait vain de vouloir ici résumer l'œuvre ? Nous avons donné un aperçu des grandes idées qui y sont développées, nous voudrions encore dire à M. Humbert le plaisir réel éprouvé par un Gruérien à la lecture de cet ouvrage. C'est un peu la joie d'un enfant retrouvant dans des archives de famille des œuvres où il reconnaît les sentiments qu'il a souvent éprouvés sans les avoir concrétisés et exprimés.

Gruériens, vous lirez aussi avec joie l'œuvre de M. Humbert. C'est un livre de famille qui prendra place à côté de ceux de Sciobéret par R. Loup, de Tobi-di-j-èlyudzo, de Jean Risse, de Fernand Ruffieux...

ALFRED REPOND, *prof.*

LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ

RUE DE ROMONT.
FRIBOURG

LITTÉRATURE GÉNÉRALE
NOUVEAUTÉ-THÉOLOGIE
DROIT —:— SCIENCE

RÉPARATION DE PLUMES RÉSERVOIR

LE CHOIX DES 1ÈRES MARQUES

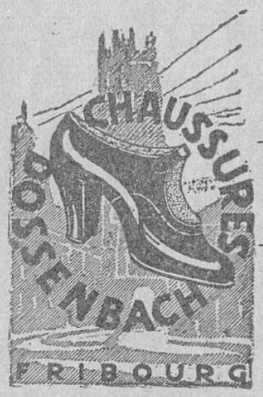

CHEZ

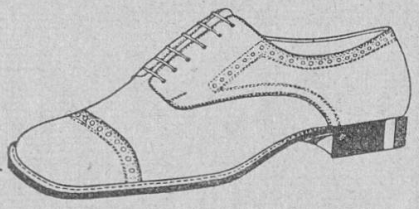

CHAUSSURES
DOSSENBACH
MAISON DE CONFIANCE
FONDÉE EN 1881

CONSTRUISEZ EN BOIS
UNE MAISON DE QUALITÉ
Demandez notre brochure illustrée
WINCKLER & CIE. S.A., FRIBOURG

LE GAZ

INDUSTRIE
LOCALE

LES USINES A GAZ SUISSES

INDUSTRIE
NATIONALE

BREGGER, ZWIMPFER & Cie

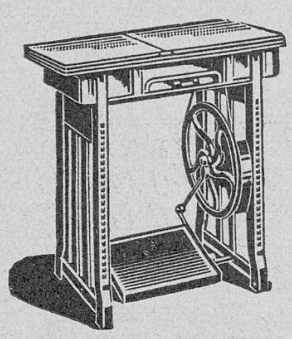

PLACE DU TILLEUL

ANCIENNEMENT SCHMID, BAUR & Cie

MAISON FONDÉE EN 1785

ARTICLES DE MÉNAGE POTAGERS A GAZ

QUINCAILLERIE — OUTILLAGE

MACHINES A COUDRE

PRIX MODÉRÉS *FACILITÉS DE PAYEMENT*

CAISSE HYPOTHÉCAIRE

DU CANTON DE FRIBOURG

Instituée par la loi du 3 décembre 1853

Prêts hypothécaires

Crédits de construction

RÉCEPTION DE DÉPÔTS

contre **obligations** et sur **livrets d'épargne**

Achat, vente, garde et gérance de titres

Location de casiers

CORRESPONDANTS D'ÉPARGNE A

BULLE, CHATEL-ST-DENIS, ESTAVAYER-LE-LAC

VINS

ESSEIVA & Cie - FRIBOURG

SUCCESSEURS DES FILS D'IGNACE ESSEIVA

MAISON FONDÉE EN 1855

Propriétaires du Clos de Grandinaz, Sion

Fendant et Dôle

DE
VILLARS
CHOCOLAT CACAO
BISCUITS THE
TALISMALT CAFE
CHOCOLAT
VILLARS

Monsieur le Dr
Paul Girardin,
professeur à l'Université,
Fribourg.

FRAGNIÈRE FRÈRES

FRIBOURG

Etrennes Fribourgeoises

1943

Prix : Fr. 2.–

FRIBOURG

EDITEURS

BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

CAPITAL : fr. 30.000.000.–

GARANTIE DE L'ÉTAT

Agences ; **St-Pierre à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Chiètres, Domdidier, Estavayer-le-Lac, Farvagny-le-Grand, Morat, Romont, Tavel.**

87 Correspondants d'Epargne dans les principales localités du canton de Fribourg.

Traite toutes les opérations de banque aux meilleures conditions

Les opinions émises dans la revue n'engagent que les auteurs des articles.